

Toulouse, le 27 juin 2017

Communiqué de presse de Jean-Louis Chauzy
Président du CESER Occitanie
Président d'EUROSUD TRANSPORT

LGV Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax : L'arbitrage favorable du Conseil d'Etat ouvre la voie d'une prochaine étape décisive !

En rejetant, hier, les requêtes déposées en vue de l'annulation du décret de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) publié le 2 juin 2016, le Conseil d'Etat a confirmé la légalité du décret et la solidité du projet concernant ses modalités de réalisation et son financement. Cette décision s'inscrit dans la continuité des décisions de l'Etat qui s'est déjà prononcé à maintes reprises pour la réalisation des LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax (vers l'Espagne), et notamment par décision du CIAT du 9 juillet 2013.

C'est une excellente nouvelle qui doit permettre à ce grand projet, porteur d'avenir pour tout le Sud-Ouest européen, de franchir une nouvelle étape vers sa concrétisation.

Un an après la signature de la DUP du projet GPSO, il faut maintenant avancer sur le montage financier, choisir celui qui permettra le respect de la parole publique et des décisions prises, le respect des coûts et des délais pour crédibiliser rapidement sa réalisation avec la mise en service vers Toulouse en 2024, puis vers Dax en 2027.

Le 2 juillet 2017, la mise en service de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux est un évènement dont tout le Sud-Ouest français se réjouit, tant cette infrastructure offre de possibilités pour soutenir le dynamisme économique remarquable de Bordeaux et de la Nouvelle Aquitaine.

Mais cet évènement doit également être l'occasion pour l'Etat de confirmer la continuité de ses engagements et d'annoncer un calendrier de travail pour lancer la 2^e phase du GPSO vers Toulouse, puis Dax, en concertation avec les grandes collectivités qui, ces derniers mois, ont manifesté un soutien sans faille à la poursuite du projet.

Nous demandons, notamment, à ce qu'une réunion avec les collectivités soit rapidement organisée avec Madame Elisabeth Borne, Ministre chargée des transports.

D'autre part, la première phase du projet s'est déroulée sous l'autorité d'un préfet coordinateur qui était celui de la Région Aquitaine. Nous vous faisons ici la demande que le préfet coordinateur de la deuxième phase du projet soit celui de la Région Occitanie, afin de donner au projet une nouvelle impulsion.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER
Président Eurosud Transport